



Hébergement d'urgence

Un dispositif hivernal renforcé pour les personnes sans abri

A l'entrée de l'hiver, la Ville de Lausanne, avec ses partenaires et le Canton, renforce ses structures d'accueil d'urgence saisonnier pour les personnes sans solution pour dormir. Deux nouveaux lieux viennent compléter l'offre existante toute l'année. Dès le 1^{er} décembre 2022, 42 places ouvrent à la rue de la Borde 47 et le Répit, accueil de nuit, proposera 100 lits à la rue César-Roux 4-6. Le dispositif comptera au total 240 lits chaque nuit jusqu'à fin avril 2022.

«A l'entrée de l'hiver et avec une crise sanitaire qui se prolonge, nous avons renforcé notre dispositif hivernal pour permettre d'accueillir un nombre plus important de personnes sans-abri, tout en assurant des conditions d'hébergement sanitaires sûres», explique Émilie Moeschler, conseillère municipale en charge des sports et de la cohésion sociale.

Avec l'ouverture du bâtiment à vocation sociale, situé rue Saint-Martin 10-18, les hébergements d'urgence offriront chaque soir cet hiver 240 places réparties au sein de 5 structures différentes. A celles qui existent toute l'année, la Marmotte, le Sleep In et l'Étape-Saint-Martin, s'y ajoutent deux nouvelles dès le 1^{er} décembre 2021. A la Borde 47, un immeuble, mis généreusement à disposition par la Société Coopérative d'Habitation Lausanne (SCHL) et géré par du personnel du Service social Lausanne, offrira 42 places dans des studios avec salle de bain. Chacun d'eux pourra accueillir deux personnes de 21h à 8h. De son côté, la Fondation Mère Sofia ouvre Le Répit à la rue César-Roux 4-6, avec une capacité de 100 places chaque nuit, de 22h à 8h. Contrairement aux hébergements d'urgence, les usagères et usagers pourront y entrer et sortir durant toute la nuit, sans réservation. Pour les consommatrices et consommateurs de substances psychotropes, il sera possible d'y échanger, en dépannage, du matériel d'injection.

Grâce à un financement cantonal, l'accès au dispositif d'hébergement d'urgence nocturne demeure gratuit. «Nous avons pu constater que cette mesure, mise en place au début de la pandémie, supprime pour cette population très précarisée une contrainte forte et facilite l'accès à nos structures, notamment pour les familles», explique Émilie Moeschler.

Les personnes sans-abri atteintes du covid-19 seront logées, le temps de leur isolement, dans un hôtel. Les coûts spécifiques seront pris en charge par la Direction générale de la cohésion sociale.

Si les températures descendent en dessous de 0 degré en journée et de -5 degrés la nuit durant trois jours consécutifs, le Plan Grand Froid sera activé dans les 24 heures. Avec le soutien de la Protection civil, 40 places supplémentaires seront mises à disposition dans l'un des deux abris PC de la Vallée de la jeunesse ou de la Rouvraie.

Actuellement, le bâtiment du Sleep In, situé à Malley, subit une infestation de punaises de lit. Afin de permettre une désinfection totale et de traiter l'ensemble des pièces, le mobilier ainsi que les affaires des usagères et usagers, la maison sera fermée pendant 6 semaines, jusqu'au 7 janvier 2022. Dans l'intervalle, l'équipe du Sleep In assurera son accueil à l'abri PC de la Vallée de la jeunesse. Cette solution provisoire garantit un même nombre de lits pour les personnes sans solution de couchage.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Émilie Moeschler, conseillère municipale, Direction des Sports et de la cohésion sociale, +41 21 315 42 00**
- **Eliane Belser, responsable de l'aide sociale d'urgence, +41 79 206 54 48**

Lausanne, le 1^{er} décembre 2021

Bureau de la communication

Hôtel de Ville | Case postale 6904 | 1002 Lausanne | T +41 21 315 25 50 | presse@lausanne.ch | www.lausanne.ch

1 / 1